



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-Direction des Politiques de formation et d'éducation Bureau des examens et des certifications</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Claudine Levy Tél : 01.49.55.52.79 Fax : 01.49.55.48.88</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDPOFE/N2007-2037</p> <p>Date: 20 mars 2007</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à

📄 Nombre d'annexe : 1

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : modalités d'évaluation du brevet d'études professionnelles agricoles option «Activités hippiques», spécialités «Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey», « Maréchal-ferrant » et «Soigneur aide-animateur »

Bases juridiques : Arrêté du 12 janvier 2005 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles option «Activités hippiques».
Note de service DGER/POFE/N2005-2073 du 4 octobre 2005.

Résumé : annule et remplace la note de service DGER/POFE/N2005-2073 du 4 octobre 2005.

MOTS-CLES : BEPA ACTIVITES HIPPIQUES, EVALUATION, CCF

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Inspection générale de l'agriculture- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général du génie rural des eaux et des forêts- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités d'évaluation du brevet d'études professionnelles agricoles option «Activités hippiques», spécialités «Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey», «Maréchal-ferrant» et «Soigneur aide-animateur».

Elle annule et remplace la note de service DGER/POFE/N2005-2073 du 4 octobre 2005 et apporte des précisions notamment en ce qui concerne l'organisation des épreuves ET2, ET3 et F :

SOMMAIRE

Organisation de la formation en milieu professionnel

Epreuves du premier groupe

1-épreuve ET2 (rapport de stage)

2-épreuve ET3

Spécialité Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

Spécialité Maréchal-ferrant

Spécialité Soigneur aide animateur

Epreuves du deuxième groupe

1-épreuve E : cadrage des CCF et épreuve terminale ponctuelle

2-épreuve F : cadrage des CCF

Spécialité Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

Spécialité Maréchal-ferrant

Spécialité Soigneur aide animateur

2-épreuve F : épreuves ponctuelles terminales (candidats HCCF)

Spécialité Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

Spécialité Maréchal-ferrant

Spécialité Soigneur aide animateur

Recommandations pédagogiques et modalités d'évaluation de l'équitation dans le cadre du module G3

ANNEXE

Grilles d'évaluation

Organisation de la formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel a une durée de dix à douze semaines, dont huit prises sur la période scolaire. Elle fait partie intégrante de la formation, elle est obligatoire. Elle est le support de l'enseignement professionnel réalisé en centre de formation.

Elle permet au candidat d'acquérir une expérience qui facilitera son insertion. Elle contribue à :

- découvrir l'entreprise, son fonctionnement dans un environnement biophysique et socio-économique,
- acquérir les gestes professionnels liés à un secteur d'activité et les pratiquer,
- organiser son travail dans le cadre de consignes données.

Le stage principal qui sert de support au rapport de stage est d'une durée de 6 semaines minimum. Il est obligatoirement réalisé dans une entreprise de la spécialité.

Pour les spécialités Cavalier d'entraînement et Soigneur aide-animateur, le stage est obligatoirement réalisé dans une entreprise en conformité avec les règles édictées par les sociétés mères pour le secteur des courses et la loi sur le sport pour la spécialité soigneur aide-animateur.

Si l'entreprise retenue ne permet pas de couvrir l'ensemble des objectifs de la formation (cas de l'animation dans les écuries de propriétaires ou cavaliers professionnels) des stages complémentaires seront proposés aux élèves ou aux apprentis afin de répondre aux exigences de la formation et de l'évaluation.

Il est recommandé également, pour les candidats de la spécialité soigneur aide-animateur, de réaliser un stage individuel de découverte du secteur des courses et pour les cavaliers d'entraînement un stage de découverte dans une entreprise équestre.

Sur les douze semaines de stage, une semaine de stage collectif ou individuel peut être organisée par l'établissement et encadrée par les enseignants concernés. Elle permet de conforter les apprentissages mis en œuvre en TP/TD et de mettre en pratique certaines activités incomplètement abordées dans les entreprises de stage : animation, organisation d'une randonnée équestre.

Epreuves du premier groupe

Epreuves	Coefficient	Durée	Nature
ET 1 - Expression écrite	4	2 h 30	Ecrite
ET 2 - Rapport de stage	3	20 mn	Orale à partir d'un document écrit
ET 3 - Pratique professionnelle explicitée (PPE)	5	40 mn	Pratique et orale

Remarque : Pour la spécialité maréchal-ferrant l'épreuve ET2 est dotée d'un coefficient 2 et l'épreuve ET3 d'un coefficient 6

Epreuve ET2 (rapport de stage) du BEPA Activités Hippiques

L'épreuve ET2 du BEPA Activités hippique est une épreuve orale basée sur un rapport de stage.

Le rapport écrit a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- présenter l'organisation et le fonctionnement de l'activité principale de l'entreprise de stage, de l'analyser dans ses dimensions technique, économique et commerciale. Pour ce faire, le candidat choisira, parmi les indicateurs à sa disposition, ceux permettant de mettre en évidence des points forts et des insuffisances dans la conduite et les résultats obtenus,
- présenter l'entreprise dans son contexte, expliquer l'existence et l'importance des activités et de leur orientation à partir d'éléments caractéristiques (de l'histoire de l'entreprise, de la motivation de ses dirigeants, de l'environnement technique, économique et social agissant comme atouts et contraintes),
- rédiger un rapport structuré et argumenté.

La soutenance orale a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- présenter de façon synthétique l'entreprise support de stage,
- développer un aspect particulier du fonctionnement de l'activité principale qu'il juge important et qui a été abordé dans le document écrit,
- argumenter.

On entend par activité principale de l'entreprise, l'activité correspondant au support de la formation : entraînement galop ou trot, sport équestre, tourisme équestre ou maréchalerie.

Cette activité est présentée et analysée tant dans le document écrit que lors de l'exposé ; ceci constitue une application de l'objectif 1 du module P2.

L'entreprise peut avoir d'autres activités : élevage, commerce... Celles-ci ne font pas l'objet de la présentation et de l'analyse ; elles sont simplement citées, en application des enseignements du module S1, lors la présentation de l'exploitation dans son contexte.

Dans le cas des spécialités Cavalier d'entraînement et Soigneur aide-animateur, l'activité est principalement analysée sur le plan technique ; dans le cas de la spécialité maréchal-ferrant, l'activité est analysée sur les plans technique, économique et commercial en référence aux objectifs des modules S1 et P2 (objectif 4).

Organisation de l'épreuve :

Production d'un document écrit sous la forme d'un rapport de 20 pages dactylographiées maximum annexes non comprises. La note de l'écrit est attribuée avant la notation de l'oral.

Soutenance orale d'une durée limitée à 20mn maximum dont cinq à dix minutes maximum pour la présentation orale.

L'exposé technique permet de développer un aspect du fonctionnement de l'activité principale qui a été abordé dans le document écrit. Il ne s'agit pas d'un projet mais d'un événement ou d'une activité réellement vécue par le candidat durant son stage.

Evaluation :

L'épreuve est évaluée par un enseignant technique et un professionnel compétent dans la spécialité professionnelle concernée. Ils disposent d'une grille d'évaluation qui est commune aux trois spécialités (voir annexe).

Epreuve ET3 : pratique professionnelle explicitée (PPE)

Spécialité Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey
Spécialité Soigneur aide animateur

Organisation de l'épreuve

L'épreuve est une mise en situation professionnelle correspondant à la spécialité et au support professionnel de la formation préparée par le candidat.

Pour chaque support , une liste de questions est établie à l'échelon national.

Le candidat tire au sort un sujet présentant la situation professionnelle à réaliser et le cheval correspondant.

Le sujet propose une séquence de travail d'un cheval à partir de consignes données.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes maximum pour le choix de l'équipement, sa mise en place et l'échauffement du cheval.

L'épreuve proprement dite dure 40 minutes maximum : réalisation pendant 20 minutes, explication du travail effectué et discussion avec les examinateurs pendant 20 minutes maximum.

Dans le cas de la spécialité Cavalier d'entraînement, le candidat se présente dans une tenue neutre.

Dans le cas de la spécialité Soigneur aide-animateur les questions portent uniquement sur le travail monté. Le candidat se présente dans une tenue de travail adaptée aux règles de sécurité.

Evaluation :

L'épreuve est évaluée conjointement par un enseignant technique et un professionnel compétent dans la spécialité professionnelle concernée. Ils disposent d'une grille d'évaluation spécifique (voir annexe).

Tout au long de l'épreuve en cas de danger pour le candidat ou le cheval, le jury peut mettre fin à l'épreuve et le candidat est évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Spécialité Maréchal-ferrant

Organisation de l'épreuve

L'épreuve ET3 du BEPA Activités hippique, spécialité maréchal-ferrant est une épreuve pratique de ferrage. Elle consiste à la réalisation d'un ferrage complet courant.

Elle est commune à l'épreuve P3 du CAPA Maréchalerie. Les candidats aux deux épreuves sont convoqués sur le même centre d'examens et évalués avec la même grille. Les performances attendues sont identiques.

Les centres d'examens sont équipés de forges à charbon. Pour des raisons de sécurité, les matériels suivants ne sont pas autorisés dans les centres d'examens : forges à gaz personnelles portatives, enclumes personnelles, outillage électrique. Le candidat n'est accepté sur le centre d'examen que s'il dispose de son équipement de travail (outillage personnel)¹ et de sécurité (chaussures, tablier, lunettes de travail).

Le candidat choisit de ferrer à l'anglaise ou à la française. Il fait son choix au moment de l'inscription à l'examen. Le centre d'examens met à la disposition des candidats trois ou quatre marques de fers industriels différentes.

Les chevaux sont tirés au sort ainsi que les postes de travail. On présente au candidat un cheval muni d'une ferrure courante dont le renouvellement s'impose. Si le cheval est déferré, le jury examinateur le prendra en compte dans la notation.

Le candidat dispose d'un temps de préparation lui permettant d'observer le cheval, de procéder à l'examen du pied et de rendre compte. Il expose les enseignements qu'il tire de l'examen du cheval quant à la manière d'ajuster les fers, puis il déferre, pare les quatre pieds. Le candidat ajuste les fers qu'il a choisis et les fait porter à chaud, les broche et les rive. Préalablement le candidat est informé que « garnitures et ajustures » sont exigées. Il est également informé que toute réclamation portant sur le déroulement de l'épreuve doit être inscrite sur le P.V.

La prise en compte du temps de l'épreuve proprement dite (1h30) se fait après déferrage. Le parage et le contrôle des fers avant pose se font sans perturber le travail du candidat. Le jury doit vérifier les fers avant brochage. Le candidat dispose d'un heure et demi pour ferrer le cheval. La notation du travail porte sur le travail réalisé pendant le temps imparti. Passé ce temps le candidat a l'obligation de finir le travail commencé.

Evaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants : organisation et respect des règles de sécurité, qualité du travail et habileté gestuelle (vitesse).

L'épreuve est évaluée conjointement par un enseignant de techniques de maréchalerie et par un professionnel inscrit au répertoire des métiers. Ils disposent d'une grille d'évaluation nationale (voir annexe).

Tout au long de l'épreuve en cas de danger pour le cheval ou le candidat, le président de jury peut mettre fin à l'épreuve et le candidat est évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

¹ la forge et l'enclume ne sont pas considérées comme de l'outillage personnel

Epreuves du deuxième groupe

Epreuves	Modules	Coefficient	candidats HCCF	
			Durée	Nature
A	G1 G4 G5	3	2 h 30	écrite
B	G2	1	15 min	orale
C	G3	1	—	pratique et orale
D	G6	1	1 h 30	écrite
E	S2 S3	2	2 h 00	écrite
F	S1 P1 P2 MAR	4	—	Pratique et orale

Remarque: l'épreuve E est commune aux trois spécialités, l'épreuve F est adaptée à chaque spécialité.

Epreuve E du BEPA Activités Hippiques

Candidats en CCF :

Cette épreuve a un coefficient 2 et concerne les modules S2 et S3. Elle comprend 5 CCF qui sont identiques pour les trois spécialités.

Module S2 (2 CCF) :

Un CCF écrit et un CCF pratique. Tous deux sont affectés du coefficient 0,5.

La programmation des 2 CCF sur les 2 années sera raisonnée en fonction de la progression retenue et de la répartition des objectifs évaluable lors de chacun de ces 2 CCF.

Module S3 (3 CCF) :

Le CCF 1 est écrit (coefficient 0,5) ; le CCF 2 est pratique (coefficient 0,25), le CCF 3 est écrit (coefficient 0,25).

CCF1 : écrit d'une durée de 1h30 qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées la première année. Cette épreuve est réalisée en fin de première année.

CCF2 : pratique d'une durée de 30 minutes. On évalue les méthodes et les savoir-faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé en laboratoire. Cette partie s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves durant les 2 années dans le cadre des travaux pratiques du module S3. Il est réalisé en deuxième année. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées dans une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. Une production écrite courte est demandée à l'élève.

Les sujets de ce CCF 2 peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves. La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation de différentes capacités. A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :

- réaliser le montage ou l'expérience : 3 points
- manipuler : 4 points
- rendre compte : 3 points

CCF3 : écrit d'une durée d'une heure. Il se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées en deuxième année.

Candidats HCCF :

L'épreuve E du BEPA Activités hippique est écrite, d'une durée totale de deux heures. Elle comporte deux sujets indépendants correspondant aux deux modules (S2 et S3). Ces sujets sont présentés simultanément et traités sur des copies séparées.

Epreuve F du BEPA Activités Hippiques

CANDIDATS EN CCF

Spécialité Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

L'épreuve F porte sur les modules S1, P1, P2 et MAR.

Module S1 (coefficient 0,5) : épreuve écrite qui vise à évaluer les deux objectifs 1 et 2 du module : principalement l'objectif 1 (connaissance d'une entreprise dans son environnement) en intégrant une dimension comparative (objectif 2).

Modules P1 et P2 (coefficient 3) : ces deux modules sont évalués au travers de 5 CCF

CCF	<i>Nature de l'épreuve</i>	Coefficient
CCF 1	Epreuve écrite portant sur l'objectif 1 du module P1	0,75
CCF 2	Epreuve pratique en deux parties : - une épreuve pratique de conduite et utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) - une épreuve pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2-2 du module P1)	0,25
CCF 3	Epreuve pratique portant sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens des chevaux (objectif 1 du module P1 et objectif 6 du module P2) Grille d'évaluation jointe	0,5
CCF 4	Pratique de l'équitation appliquée au support professionnel (cavalier d'entraînement, lad jockey lad driver). Grille d'évaluation jointe	1
CCF 5	Pratique de l'équitation «classique» (objectif 7 du module P2) Grille CEP1	0,5

CCF1 (coefficient 0,75) : cette épreuve écrite d'une durée de 2h maximum porte sur l'objectif 1 du module P1. Elle comporte une série de questions construites autour de thèmes techniques étudiés dans le module P1. Ce CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable : d'exposer des connaissances scientifiques et techniques et de relier celles-ci à une situation professionnelle.

CCF2 (coefficient 0,25) : cette épreuve est pratique . Elle comprend deux parties :

- une pratique de conduite et d'utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) : conduire un tracteur en marche avant et marche arrière sur un parcours balisé et atteler un outil simple sans cardan. Elle sera réalisée au cours du deuxième semestre de la deuxième année pour tenir compte de l'âge requis pour la conduite du tracteur

- une pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2 – 2 du module P1)

Chaque partie représente 50% de la note finale.

CCF3 (coefficient 0,50) : épreuve pratique qui porte sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens aux chevaux. Elle vérifie un ensemble de compétences pratiques acquises essentiellement dans l'objectif 1 du module P1 et l'objectif 6 du module P2. Grille d'évaluation en annexe.

CCF4 (coefficient 1) : épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel. La grille d'évaluation est annexée.

CCF5 (coefficient 0,50) : **épreuve pratique** d'équitation classique (objectif 7 du module P2). Le niveau souhaitable à atteindre est le niveau de capacité équestre professionnelle de niveau 1.

Cette épreuve a pour but de vérifier les capacités équestres suivantes :

- Etre capable de contrôler l'équilibre, la vitesse et la direction d'un cheval, dans des situations connues et sécurisées et de se déplacer de manière autonome.

- Etre capable d'effectuer des opérations de manipulations courantes, de soins courants et de préparation au travail d'un cheval, dans le respect du bien-être et de la psychologie de l'animal.

- Etre capable de mener en main au pas et au trot et de détendre à la longe aux trois allures un cheval tiré au sort, préalablement détendu.

L'évaluation est réalisée par un enseignant en hippologie-équitation de l'établissement, assisté d'un professionnel représentant des employeurs ou des salariés, désigné par le chef d'établissement, après proposition de la CPRE.

Les examinateurs proposent au candidat trois situations de travail correspondant aux exigences définies ci-dessus :

1^{ère} situation : travail d'un cheval monté. Travail aux trois allures, dans un lieu sécurisé, incluant, des transitions inter-allures et l'enchaînement de courbes larges et serrées. Durée de l'épreuve : 10mn. Temps de préparation : 10mn.

2^{ème} situation : soigner et équiper le cheval pour le travail. Le candidat réalise une ou plusieurs des opérations suivantes : au pré (aborder, rentrer, attacher), le pansage, brider et seller un équidé, soins après le travail, entretien des pieds. Durée de l'épreuve : 10mn . Temps de préparation 10 mn

3^{ème} situation : travail d'un cheval non monté : détente à la longe d'un cheval ou d'un poney, présentation en main d'un équidé d'instruction. Durée de l'épreuve 10 mn. Temps de préparation 10 mn.

Ces épreuves sont évaluées à l'aide d'une grille spécifique définie nationalement. Le cheval servant de support à l'épreuve est désigné ou tiré au sort et non choisi par le candidat. Le jury se réserve le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour le candidat ou le cheval.

Remarques : la numérotation des CCF ne constitue pas un ordre de réalisation. Celui-ci est à l'initiative de l'équipe pédagogique. Cependant il est souhaitable de les proposer au cours de la deuxième année en fonction du déroulement du ruban de formation.

Dans le cas des formations par la voie de l'apprentissage ou par alternance les CCF2 et CCF3 peuvent être réalisés chez les maîtres d'apprentissage ou dans l'entreprise d'alternance à partir de fiches de tâches relatives aux réalisations demandées. Ces fiches, rédigées par les enseignants, énumérant les tâches et les degrés de performances, sont renseignées par le maître d'apprentissage ou l'entreprise. Lors du suivi en entreprise, l'enseignant vérifie avec le professionnel que le candidat possède les compétences exigées par le référentiel. L'enseignant décide de la note attribuée.

MAR : (coefficient 0,5) : les modalités d'évaluation doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier d'habilitation du MAR soumis à l'approbation du DRAF/SRFD

Epreuve F du BEPA Activités Hippiques

CANDIDATS EN CCF

Spécialité Maréchal-ferrant

L'épreuve F porte sur les modules S1, P1, P2 et MAR.

Module S1 (coefficient 0,5) : épreuve écrite qui vise à évaluer les deux objectifs 1 et 2 du module : principalement l'objectif 1 (connaissance d'une entreprise dans son environnement) en intégrant une dimension comparative (objectif 2).

Module P1 (coefficient 1) : le programme d'évaluation comprend 2 CCF qui ont pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'exposer des connaissances scientifiques et techniques et de relier celles-ci à une situation professionnelle.

CCF1 (coefficient 0,5) : cette épreuve est écrite d'une durée de 2h maximum et porte sur l'objectif 1 du module P1. Elle comporte une série de questions construites autour des thèmes étudiés dans l'objectif 1 du module P1.

CCF2 (coefficient 0,5) : cette épreuve est orale. Elle comporte une série de questions construites autour des thèmes étudiés dans l'objectif 2 de ce module P1. Attention, la mise en œuvre de ce CCF aura lieu pour la promotion qui entre en formation en septembre 2006 : ce CCF devra être ajouté aux plans d'évaluation et proposé au plus tôt au premier semestre de la deuxième année.

Module P2 (coefficient 2) : ce module est évalué au travers d'un CCF.

C'est une épreuve pratique de forgeage : elle consiste à forger quatre fers ordinaires définis aux cotes du dessin selon modèle. Le candidat dispose d'une heure trente pour préparer le travail, le réaliser et le commenter au cours du forgeage. Le temps est compté après découpe des lopins par le candidat et l'allumage de la forge. L'épreuve se déroule obligatoirement sur des forges à charbon. Les critères d'évaluation sont les suivants : organisation et respect des règles de sécurité, qualité du travail (en conformité avec le modèle) et habileté gestuelle (vitesse).

Elle est évaluée par un enseignant de techniques de maréchalerie et un professionnel inscrit à la chambre des métiers, à l'aide d'une grille définie nationalement (en annexe). Ce contrôle est organisé à l'instigation de l'établissement, au plus tard à la fin du deuxième trimestre de la deuxième année scolaire.

MAR : (coefficient 0,5) : les modalités d'évaluation doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier d'habilitation du MAR soumis à l'approbation du DRAF/SRFD

Epreuve F du BEPA Activités Hippiques

CANDIDATS EN CCF

Spécialité Soigneur aide animateur

L'épreuve F porte sur les modules S1, P1, P2 et MAR.

Module S1 (coefficient 0,5) : épreuve écrite qui vise à évaluer les deux objectifs 1 et 2 du module : principalement l'objectif 1 (connaissance d'une entreprise dans son environnement) en intégrant une dimension comparative (objectif 2).

Modules P1 et P2 (coefficient 3) : ces deux modules sont évalués au travers de 5 CCF

CCF	Nature de l'épreuve	Coefficient
CCF1	Epreuve écrite portant sur l'objectif 1 du module P1	0,75
CCF2	Epreuve pratique en deux parties : - une épreuve pratique de conduite et utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) - une épreuve pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2-2 du module P1)	0,25
CCF3	Epreuve pratique portant sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens des chevaux (objectif 1 du module P1 et objectif 6 du module P2) Grille d'évaluation jointe	0,5
CCF4	Pratique de l'équitation appliquée au support professionnel (sport équestre, tourisme équestre). Grilles d'évaluation jointes CEP2	1
CCF5	Epreuve pratique portant sur la participation à une activité d'animation (objectif 7 module P2) ou à la préparation d'une randonnée (objectif 7bis du module P2)	0,5

CCF1 (coefficient 0,75) : cette épreuve est écrite d'une durée de 2h maximum et porte sur l'objectif 1 du module P1. Elle comporte une série de questions construites autour de thèmes techniques étudiés dans le module P1. Ce CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable : d'exposer des connaissances scientifiques et techniques et de relier celles-ci à une situation professionnelle.

CCF2 (coefficient 0,25) : cette épreuve est pratique . Elle comprend deux parties :

- une pratique de conduite et d'utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) : conduire un tracteur en marche avant et marche arrière sur un parcours balisé et atteler un outil simple sans cardan. Elle sera réalisée au cours du deuxième semestre de la deuxième année pour tenir compte de l'âge requis pour la conduite du tracteur
- une pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2 – 2 du module P1)

Chaque partie représente 50% de la note finale.

CCF3 (coefficient 0,50) : épreuve pratique qui porte sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens aux chevaux. Elle vérifie un ensemble de compétences pratiques acquises essentiellement dans l'objectif 1 du module P1 et l'objectif 6 du module P2. Grille d'évaluation en annexe.

CCF4 (coefficient 1) : épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel. La grille d'évaluation est annexée.

Cette évaluation est organisée au plus tard à la fin du deuxième trimestre de la 2^{ème} année scolaire.

Elle a pour but de vérifier les capacités équestres suivantes :

Support Sport équestre :

- Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, sur le plat incluant la reprise définie préalablement
- Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle, incluant un parcours défini préalablement
- Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté, tiré au sort sur le plat (à la longe ou aux longues rênes) ou en liberté.

Support tourisme équestre :

- Etre capable de réaliser le parcours de maîtrise d'allure en terrain varié
- Etre capable d'effectuer à cheval le parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel
- Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté, tiré au sort, sur le plat à la longe ou aux longues rênes

L'évaluation est réalisée par un enseignant en hippologie-équitation de l'établissement assisté d'un socioprofessionnel représentant des employeurs ou des salariés, désigné par le chef d'établissement, après proposition de la CPRE.

Les examinateurs proposent au candidat trois situations de travail correspondant aux exigences définies ci-dessus. Lors des 3 situations de travail, le candidat devra avant la fin du temps imparti faire un commentaire sur son travail. Les examinateurs devront s'abstenir de poser des questions.

Support Sport équestre :

1^{ère} situation : travail d'un cheval sur le plat, incluant une reprise.

2^{ème} situation : travail à l'obstacle, incluant un parcours défini préalablement

3^{ème} situation : travail d'un cheval non monté. Après tirage au sort, le candidat réalise un travail sur le plat, à la longe avec enrênement ou aux longues rênes ou un travail en liberté

Chaque séquence a une durée de 15 minutes maximum.

Support Tourisme équestre :

1^{ère} situation : réalisation d'un parcours de maîtrise d'allure en terrain varié. Durée 15 minutes maximum.

2^{ème} situation : réalisation d'un parcours d'orientation et de régularité. Les candidats regroupés par groupe de 6 maximum réalisent un parcours d'extérieur d'une longueur maximum de 25 km, en situation de promenade organisée et comportant une halte lors de la transition entre chaque élève ou apprenti. Durée : 1 heure par candidat halte comprise.

Remarque : compte tenu de sa particularité, cette épreuve peut être organisée à l'issue d'une semaine de mise en situation prélevée sur les semaines de stage.

3^{ème} situation : travail d'un cheval non monté. Le candidat réalise un travail sur le plat, à la longe avec enrênement. Durée : 15 minutes maximum.

Ces épreuves sont évaluées à l'aide de grilles spécifiques définies nationalement. Le cheval servant de support à l'épreuve est désigné ou tiré au sort et non choisi par le candidat. Le jury se réserve le droit d'interrompre la séance si la situation devient dangereuse pour le candidat ou le cheval.

Les jurys devront également se référer pour l'organisation des épreuves, à l'instruction 04-050 du 24 mars 2004 du ministère des sports pour les supports présentés. Cette instruction précise le niveau technique requis à l'entrée du Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sports « Activités équestres » du ministère chargé des Sports et correspond au niveau d'équitation de la Capacité Equestre Professionnelle de niveau II de la convention collective des établissements équestres.

CCF5 (coefficient 0,50) : épreuve pratique qui porte sur la participation à une activité d'animation ou de participation à la préparation d'une randonnée (objectif 7 et 7bis du module P2).

Activité d'animation (objectif 7) : cette épreuve porte sur une évaluation individuelle à partir de situations pratiques similaires ou identiques. La grille d'évaluation reprend l'appréciation des critères portant sur des savoirs (connaissance de l'entreprise, du public, de la sécurité...), des savoir-faire (aménagement, signalétique, animation) et des savoir-être (comportement avec les participants).

Activité de participation à la préparation d'une randonnée (objectif 7bis) : cette épreuve porte également sur une évaluation individuelle à partir d'une liste de situation d'évaluation ayant pour thème la préparation d'une randonnée.

Remarques : la numérotation des CCF ne constitue pas un ordre de réalisation. Celui-ci est à l'initiative de l'équipe pédagogique. Cependant il est souhaitable de les proposer au cours de la deuxième année en fonction du déroulement du ruban de formation.

Dans le cas des formations par la voie de l'apprentissage ou par alternance les CCF2 et CCF3 peuvent être réalisés chez les maîtres d'apprentissage ou dans l'entreprise d'alternance à partir de fiches de tâches relatives aux réalisations demandées. Ces fiches, rédigées par les enseignants, énumérant les tâches et les degrés de performances, sont renseignées par le maître d'apprentissage ou l'entreprise. Lors du suivi en entreprise, l'enseignant vérifie avec le professionnel que le candidat possède les compétences exigées par le référentiel. L'enseignant décide de la note attribuée.

MAR : (coefficient 0,5) : les modalités d'évaluation doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier d'habilitation du MAR soumis à l'approbation du DRAF/SRFD

CANDIDATS HCCF

Spécialité Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

Cette épreuve a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences professionnelles définies dans les modules S1, P1, P2 et MAR. Elle est composée de 2 parties :

- une interrogation orale qui permet de vérifier les connaissances du candidat acquises dans le module P1 et leur mise en relation avec sa pratique professionnelle ;
- une épreuve pratique d'équitation en rapport avec le support professionnel (objectif 3 du module P2). Cette épreuve se prolonge par une interrogation orale qui permet de vérifier les connaissances du candidat en techniques équinés et leur mise en relation avec sa pratique professionnelle (P2).

Organisation de l'épreuve et évaluation

Partie 1 : Interrogation orale (coefficient 1)

Une série de questions permet d'évaluer par sondage les connaissances théoriques et pratiques visées dans le module P1.

La durée de l'évaluation est de 15 min et elle est réalisée par un enseignant technique.

Partie 2 : Epreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel (objectif 3 du module P2 (coefficient 3)

Cette épreuve a une durée de 45 min. Elle se compose d'une épreuve d'équitation (30 min – coefficient 2) suivie d'une interrogation orale (15 min – coefficient 1) qui évalue par sondage les connaissances acquises dans le module P2.

L'épreuve est évaluée par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié dans la spécialité et le support de formation. Le jury dispose d'une grille d'évaluation définie nationalement. La partie pratique d'équitation est évaluée à l'aide de la grille d'évaluation utilisée pour le CCF n°4 de l'épreuve F des candidats en CCF (en annexe).

Spécialité Maréchal-ferrant

L'épreuve F du BEPA Activités hippique, spécialité maréchal-ferrant est une épreuve pratique de forgeage. Pour les candidats HCCF, elle se déroule dans des conditions similaires au CCF du module P2 pour les candidats en CCF.

Cette épreuve consiste à forger 4 fers ordinaires définis aux cotes du dessin fourni selon le modèle d'un pied ordinaire. Il est rappelé que les forges sur les centres d'examen sont des forges à charbon. Les épreuves en CCF sont également réalisées avec ce type d'équipement.

Le candidat dispose d'une heure trente pour préparer le travail, le réaliser et le commenter au cours du forgeage. Le temps est compté après découpe des lopins par le candidat et l'allumage de la forge. Les critères d'évaluation sont les suivants : organisation et respect des règles de sécurité, qualité du travail (en conformité avec le modèle) et habileté gestuelle (vitesse).

L'épreuve est évaluée par un enseignant de techniques de maréchalerie et un professionnel inscrit à la Chambre des métiers.

La grille d'évaluation définie nationalement est fournie en annexe.

Spécialité Soigneur aide animateur

Cette épreuve a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences professionnelles définies dans les modules S1, P1, P2 et MAR. Elle est composée de 2 parties :

- une interrogation orale à partir d'une étude de cas qui permet de vérifier les compétences du candidat en matière d'animation, dont obligatoirement celles concernant l'encadrement en sécurité des publics. Cette étude de cas correspond à la spécialité et au support professionnel (sport équestre ou tourisme équestre) (objectif 7 ou 7 bis du module P2) ;
- une épreuve pratique d'équitation en rapport avec le support professionnel (objectif 3 du module P2). Cette épreuve se prolonge par une interrogation orale qui permet de vérifier les connaissances du candidat acquises dans le module P1 et leur mise en relation avec sa pratique professionnelle.

Organisation de l'épreuve et évaluation

Partie 1 : Interrogation orale (coefficient 1)

Une liste de questions établie par support professionnel permet d'évaluer les connaissances théoriques et pratiques visées dans les objectif 7 ou 7 bis du module P2.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de technique et un enseignant d'éducation socioculturelle. Le temps de préparation pour la réponse au sujet est de 15 minutes. Le candidat présente sa réponse en 5 minutes maximum et les examinateurs posent des questions complémentaires pendant 10 minutes au maximum.

Partie 2 : Epreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel (objectif 3 du module P2 (coefficient 3)

Pour le support Sport équestre :

L'épreuve a une durée de 60 min. Elle se compose d'une épreuve d'équitation (45 min – coefficient 2) suivie d'une interrogation orale (15 min – coefficient 1) qui évalue par sondage les connaissances acquises dans le module P1 et leur mise en relation avec la pratique professionnelle.

L'épreuve est évaluée par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié dans la spécialité et le support de formation. Le jury dispose de grilles d'évaluation définies nationalement.

La partie pratique d'équitation se déroule selon les conditions définies pour le CCF n°4 de l'épreuve F des candidats en CCF (grille en annexe) ;

Pour le support Tourisme équestre :

L'épreuve a une durée de 1 heure 45 minutes. Elle est évaluée par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié dans la spécialité et le support de formation. Le jury dispose de grilles d'évaluation définies nationalement.

Elle se compose d'une épreuve d'équitation (1 h 30 min – coefficient 2) suivie d'une interrogation orale (15 min – coefficient 1) qui évalue par sondage les connaissances acquises dans le module P1 et leur mise en relation avec la pratique professionnelle.

La partie pratique d'équitation se déroule selon les conditions définies pour le CCF n°4 de l'épreuve F des candidats en CCF (grille en annexe).

Recommandations pédagogiques et modalités d'évaluation de l'équitation dans le cadre du module G3

Dans le cadre du module G3 du BEPA /AH, l'activité équitation peut être proposée aux élèves dans une limite de 50h d'enseignement sur les 135 h consacrées à l'EPS.

L'équitation est à considérer comme une pratique physique à part entière. Pour les 50h consacrées à l'enseignement des pratiques équestres, l'enseignant d'EPS pourra se faire aider par un enseignant d'hippologie équitation de l'établissement. Il reste responsable du module et de son évaluation certificative. De fait, il assure le lien entre les principes fondamentaux de l'équitation et la préparation physique du cavalier.

L'accent sera mis plus particulièrement sur le principe de « pratique en sécurité » nécessaire à la dimension professionnelle de la formation.

Pour la mise en œuvre de l'évaluation, il convient de se référer à la grille en annexe.

Le sous-directeur de Politique de
formation et d'éducation

Alain SOPENA

Grille d'évaluation de l'épreuve ET2 (rapport de stage)

BEPA Activités Hippiques

Nom :

Prénom :

Date :

Capacités évaluées dans la production écrite		Capacités évaluées lors de la soutenance	
1- Présenter et analyser le fonctionnement de l'activité principale de l'entreprise 11- Décrire les éléments constitutifs de l'activité 12- Présenter l'organisation et le fonctionnement de l'activité 13- Mettre en évidence les points forts ou les insuffisances dans la conduite et les résultats de l'activité	/8	1- Présenter de façon synthétique l'entreprise support du stage 2- Présenter un exposé technique 21- Pertinence du choix par rapport au fonctionnement de l'activité 22- Maîtrise des connaissances mises en œuvre 23- Pertinence des conclusions personnelles	 /4 /14
2- Présenter l'entreprise dans son contexte 21- Repérer les éléments ayant influé sur la mise en place et le développement de l'entreprise 22- Repérer les éléments internes qui agissent sur le fonctionnement de l'entreprise comme atouts et contraintes 23- Repérer les éléments externes qui agissent sur le fonctionnement de l'entreprise comme atouts et contraintes	/8	3- Argumenter 31- Adéquation des réponses aux questions 32- Pertinence et qualité des arguments 33- Maîtrise des références au rapport et à l'exposé	 /12
3- Rédiger un rapport Rédaction d'un rapport structuré et argumenté en respectant les consignes : - longueur du rapport - qualité et clarté de la présentation - présence d'un plan - qualité de l'expression écrite et des illustrations	/4	4- S'exprimer oralement 41- Précision du vocabulaire 42- Opportunité du choix et qualité des supports utilisés 43- Gestion du temps imparti	 /10
Total écrit (E)	/20	Total soutenance (S)	/40

$$\text{Note finale : } \frac{E + S}{3} = \quad /20$$

Appréciation générale :

ANNEXE

Grille d'évaluation de l'épreuve ET3 (PPE) du BEPA Activités hippiques	
Spécialité :	Cavalier d'entraînement
Support (rayer les mentions inutiles) :	Soigneur aide-animateur
	Galop – Trot Sport équestre – Tourisme équestre

Nom :

Prénom :

Date :

Cheval :

N° de question :

Travailler un cheval selon un programme d'entraînement établi et commenter le travail effectué

Capacités	Critères	Evaluation				Barème	Observations
		--	-	+	++		
Prendre connaissance des consignes et préparer la séance de travail	Présentation de la séance de travail et le plan d'entraînement Vérification du harnachement et choix du matériel pour un travail en sécurité Appréciation de l'état de forme et de la ferrure					/4	
Réaliser une séquence de travail en temps réel	Respect des objectifs de la séance Gestion du temps Dosage de l'effort et de la récupération Adaptation aux difficultés et à l'imprévu Respect des règles de sécurité Tenue et comportement du candidat					/10	
Rendre compte et justifier les caractéristiques du travail effectué	Compte rendu du travail effectué et des problèmes rencontrés Justification des choix et initiatives Présentation des possibilités d'évolution du travail à venir Qualité de l'expression orale					/6	
		Note				/20	

Appréciation générale :

ANNEXE

Epreuve ET3 (PPE) du BEPA Activités hippiques, spécialité : Maréchal-ferrant

Réalisation d'un ferrage complet courant

Choix (rayer les mentions inutiles) : ferrage à l'anglaise

ferrage à la française

Nom :

Prénom :

Date :

Cheval :

Poste de ferrage :

Capacités	Critères	Notation				Observations
Faire un état de la ferrure et proposer le travail à réaliser	Pertinence du commentaire sur la locomotion, les aplombs et l'état de la ferrure Pertinence du choix de ferrure en fonction de l'utilisation du cheval	/20				
		Ant G	Ant D	Post G	Post D	
Réaliser le travail en sécurité	Approche et contention du cheval en sécurité Organisation du poste de travail. Déferrage					/10
	Parage : aplombs hygiène (fourchette, sole, barre) parage pariétal					/20
	Ajustage : choix des fers tournure et équilibrage garniture ajusture faire porter					/20
	Brochage : choix des clous hauteur et alignement du brochage rivetage finition					/20
Commenter le travail réalisé	Pertinence du commentaire et des justifications	/10				
		Note				/100

Appréciation d'ensemble :

Note finale : / 20

Barème	
--	Très insuffisant – non réalisé
-	Insuffisant
+	Assez bien
++	Très bien

ANNEXE

Grille d'évaluation du CCF 3 du BEPA Activités hippiques

Spécialité : cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

Nom :

Prénom :

Date :

Travail auprès du cheval

Capacités	Critères	Evaluation				Barème	Observations
		--	-	+	++		
Préparer et organiser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Choix et préparation des matériels et des équipements nécessaires - Préparation de locaux et des installations - Connaissance du plan d'alimentation - Préparation de l'animal 					/5	
Réaliser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail - Exécution de la tâche : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du matériel, des produits, des installations - distribution des aliments - approche et action sur le cheval - habileté gestuelle - respect des règles de sécurité - entretien et rangement des outils et des équipements - Tenue des documents d'enregistrements 					/2 /7 /1	
Justifier, rendre compte du travail réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Explication des modalités de mise en œuvre du travail réalisé - Compte-rendu des conditions de réalisation et des difficultés rencontrées 					/5	
		Note				/20	

Note finale : / 20

Appréciation d'ensemble :

Grille d'évaluation du CCF 3 du BEPA Activités hippiques

Spécialité : Soigneur aide-animateur

Nom :

Prénom :

Date :

Travail auprès du cheval

Capacités	Critères	Evaluation				Barème	Observations
		--	-	+	++		
Préparer et organiser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Choix et préparation des matériels et des équipements nécessaires - Préparation de locaux et des installations - Connaissance du plan d'alimentation - Préparation de l'animal 					/5	
Réaliser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail - Exécution de la tâche : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du matériel, des produits, des installations - distribution des aliments - approche et action sur le cheval - habileté gestuelle - respect des règles de sécurité - entretien et rangement des outils et des équipements - Tenue des documents d'enregistrements 					/2 /7 /1	
Justifier, rendre compte du travail réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Explication des modalités de mise en œuvre du travail réalisé - Compte-rendu des conditions de réalisation et des difficultés rencontrées 					/5	
		Note				/20	

Note finale : / 20

Appréciation d'ensemble :

ANNEXE

**Grille d'évaluation de l'épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel
du BEPA Activités hippiques
CCF 4**

ou

Partie pratique de l'épreuve F (candidat HCCF)

(rayer les mentions inutiles)

Spécialité : cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey

Nom :

Prénom :

Date :

Support (rayer les mentions inutiles) : **Courses – Trot**

Critères	Evaluation				Barème	Observations
	--	-	+	++		
Equipement du candidat Préparation du cheval Compréhension et respect des ordres - échauffement et détente - respect des allures et vitesses - efficacité des départs Respect des règles de sécurité					/8	
Efficacité des aides et régularité de la position dans la réalisation du travail					/ 6	
Retour au calme					/2	
Explication du travail effectué et des problèmes rencontrés et suites à donner					/4	
	Note				/20	

Appréciation générale :

**Grille d'évaluation du CCF 5 du BEPA Activités hippiques
(pratique de l'équitation classique)
Spécialité : cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey**

Nom :

Prénom :

Epreuve A – Travail d'un cheval monté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Position, assiette et fonctionnement du cavalier					/4
Correction dans l'emploi et l'effet des aides					/4
Correction des exercices réalisés dans le travail (impulsion, contrôle de la direction)					/4
Cohérence du travail réalisé (progressivité, adaptation allures-tourners, prise en compte de l'environnement)					/5
Respect de la sécurité					
Capacité à analyser le travail effectué					/3
Note A					/20

Epreuve B – Soigner et équiper un cheval pour le travail

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Qualité de la réalisation (justesse du geste)					/6
Comportement et place lors du travail (calme, attention, qualité du contact avec l'animal)					/6
Respect de la sécurité					/5
Capacité à analyser le travail effectué					/3
Note B					/20

Epreuve C – Travail d'un cheval non monté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Réglage et utilisation des harnachements					/3
Correction des exercices					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/3
Comportement et place lors du travail (calme, attention)					/3
Respect de la sécurité					/3
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

ANNEXE

Grille d'évaluation de l'épreuve F du BEPA Activités hippiques, spécialité : maréchal-ferrant

Epreuve de forgeage : forgeage de quatre fers ordinaires définis aux cotes du dessin selon modèle

Nom :

Prénom :

N° poste de forge :

Capacités	Critères				Notation	Observations
Préparer	-Organisation du poste de travail et respect des règles de sécurité				/10	
Réaliser le travail		Ant G	Ant D	Post G	Post D	
	- Forgeage - finition					/10
	- Respect des cotes					/10
	- Tournure équilibrée					/20
	- Etampage					/10
	disposition					/10
calibrage					/10	
direction					/10	
- Pinçon					/10	
Commenter le travail réalisé	- Pertinence du commentaire sur le forgeage et des justifications en cours de réalisation				/10	
TOTAL					/ 100	

Note finale(points entiers) :

/ 20

Appréciation d'ensemble :

Barème	
--	Très insuffisant – non réalisé
-	Insuffisant
+	Assez bien
++	Très bien

**Grille d'évaluation de l'épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel
CCF 4**

Partie pratique de l'épreuve F (candidat HCCF)

(rayer les mentions inutiles)

Spécialité : Soigneur aide-animateur – support Sport équestre – p.1

Nom :

Prénom :

A - Travail d'un cheval sur le plat, incluant la reprise fixée

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Qualité de présentation de la reprise imposée					/3
Position, assiette et fonctionnement du cavalier					/3
Correction dans l'emploi et l'effet des aides					/3
Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)					/3
Cohérence du travail réalisé (travail et reprise)					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Appréciation globale du couple cheval – cavalier (ex : tension, etc..)					/3
Note A					/20

B - Travail à l'obstacle, incluant le parcours défini préalablement

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)					/3
Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours.					/3
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)					/3
Qualité de la réalisation du parcours déterminé					/3
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)					/3
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note B					/20

**Grille d'évaluation de l'épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel
CCF 4**

Partie pratique de l'épreuve F (candidat HCCF)

(rayer les mentions inutiles)

Spécialité : Soigneur aide-animateur – support Sport équestre – p.2

Nom :

Prénom :

C - Travail d'un cheval non monté

1-Travail sur le plat, à la longe avec enrênement

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Réglage des enrênements					/3
Comportement et place du longeur					/3
Contrôle de l'attitude (locomotion, impulsion)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/3
Respect de la sécurité					/3
Aisance générale (maniment de la longe, enrênement, etc..)					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

ou 2- Travail sur le plat aux longues rênes

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Choix de l'emplacement					/4
Influence sur le cheval (impulsion, incurvation)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/4
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail (progression, etc)					/4
Respect de la sécurité					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

ou 3- Travail en liberté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Aménagement de l'espace					/4
Choix du dispositif					/3
Comportement et place du candidat et de ses aides					/4
Capacité à adapter le dispositif					/4
Respect de la sécurité des intervenants et du cheval					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

Note finale : $\frac{A+B+C}{3} =$ /20

Appréciation générale :

**Grille d'évaluation de l'épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel
CCF 4**

Partie pratique de l'épreuve F (candidat HCCF)

(rayer les mentions inutiles)

Spécialité : Soigneur aide-animateur – support Tourisme équestre – p.1

Nom :

Prénom :

A - Réalisation d'un parcours de maîtrise d'allure en terrain varié

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Maîtrise des allures (à pied, pas, trot, galop)					/3
Maîtrise des allures (avec cheval de main)					/2
Qualité de réalisation du parcours et des difficultés en terrain varié					/3
Précision des gestes					/2
Respect du comportement du cheval					/2
Respect de la sécurité					/2
Comportement comme cavalier					/4
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note A					/20

B - Réalisation d'un parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Respect de l'itinéraire fixé initialement					/4
Respect des points de contrôle durant le parcours.					/3
Correction des allures de déplacement					/3
Respect du comportement du cheval					/2
Respect de règles de sécurité (routière et équestre)					/2
Qualité de l'organisation de la halte					/2
Comportement comme cavalier					/2
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note B					/20

**Grille d'évaluation de l'épreuve pratique d'équitation appliquée au support professionnel
CCF 4
Partie pratique de l'épreuve F (candidat HCCF)
(rayer les mentions inutiles)
Spécialité : Soigneur aide-animateur – support Tourisme équestre – p.2**

Nom :

Prénom :

C - Travail d'un cheval non monté**1 -Travail sur le plat, à la longe avec enrênement**

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Réglage des enrênements					/3
Comportement et place lors du travail (calme, attention)					/3
Contrôle de l'attitude (locomotion, impulsion)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/3
Respect de la sécurité					/3
Aisance générale (maniement de la longe, enrênement, etc..)					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

ou 2 - Travail sur le plat aux longues rênes

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Choix de l'emplacement					/4
Influence sur le cheval (impulsion, incurvation)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/4
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail (progression, etc ...)					/4
Respect de la sécurité					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

Note finale : $\frac{A+B+C}{3} =$ /20

Appréciation d'ensemble :